

COMMUNIQUE DE PRESSE

UN NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE À PORTE DÈS LE 1^{ER} AOÛT 2024

Faisant suite à la demande du SMICTOM Rhône-Garrigues et du Grand Avignon, le juge du tribunal de commerce de Lyon a décidé ce 25 juillet 2024 de mettre fin au contrat qui nous lie à la société Éco Déchets pour ce contrat de collecte en porte à porte des déchets ménagers.

Cette société avait été placée en redressement judiciaire le 2 mai 2024 par ce même tribunal.

Force est de constater que dans la majorité de nos communes, certains quartiers, rues, chemins et impasses ne sont pas collectés le jour prévu voire pas collectés du tout. Cette situation en constante dégradation n'était pas tenable jusqu'à fin octobre 2024, date butoir laissée à Éco Déchets pour améliorer le service de collecte en porte à porte suite à la signature d'un protocole transactionnel.

Le juge du tribunal de commerce de Lyon a par ailleurs accepté la proposition de reprise du contrat d'Éco Déchets pour trois mois, du 1^{er} août au 31 octobre 2024 par la société NICOLLIN, proposition que le SMICTOM Rhône-Garrigues et Grand Avignon avons validé.

Par ailleurs le Conseil Syndical du SMICTOM Rhône-Garrigues s'est réuni le 25 juillet 2024 et, a choisi, sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie le même jour, de retenir la société NICOLLIN pour donner suite à notre appel d'offres lancé mi-juin. Cette offre était la mieux disante techniquement et financièrement parmi cinq offres. Ce marché sera notifié mi-août 2024 après les délais de recours réglementaires et débutera le 1^{er} novembre 2024 pour une période de 7 ans.

Cette nouvelle entreprise nous permettra de retrouver très rapidement un bon niveau de service de la collecte en porte à porte à compter du début août 2024.

Nous renouvelons nos remerciements aux Maires et leurs équipes municipales pour leur soutien. Et renouvelons nos excuses aux habitants qui ont subi comme nous cette période chaotique imposée par cette société indélicate qui n'a pas tenu ses engagements et nous a pris en otage.

Si vous n'êtes pas collectés le jour prévu par votre calendrier de collecte (consultable sur le site web du SMICTOM Rhône-Garrigues), nous vous demandons de laisser vos bacs sur la voie publique au cas où ils fassent l'objet d'un rattrapage dans la semaine.

Des bacs gris et jaunes sont à votre disposition pour venir éventuellement déposer vos sacs d'Ordures Ménagères Résiduelles et d'Emballages Ménagers à Recycler. /

Merci de les rentrer le Week-End.

Pour connaître vos jours de collecte, rendez-vous sur le site du SMICTOM Rhône-Garrigues : https://smictom-rhonegarrigues.fr .
--

Le Président du SMICTOM Rhône-Garrigues

François ZANIRATO.